



ROYAUME DE BELGIQUE
Service public fédéral
Affaires étrangères,
Commerce extérieur et
Coopération au Développement

D1.3 Service Afrique Centrale et Australe

Votre personne de contact:
Caroline Meulders
Tel: 02 501 35 67
E-mail: caroline.meulders@diplobel.fed.be

Monsieur Carl Michiels
Président du Comité de Direction
CTB s.a.
Rue Haute 147
1000 Bruxelles

BTCCTB	
001523	22.03.2017
OPS CM	

votre communication du	vos références	nos références	date
30/09/2016	OP/O/2016/186/CCS	D1.3/CM/DEV030302RDC/2012/32419/6	21 MAART 2017

à mentionner dans toute correspondance

Objet: Notification de l'avenant n°1 à la Convention de Mise en Œuvre relative au projet « Programme de renforcement des capacités organisationnelles par l'octroi de bourses (PRECOB) » RDC – NN3009859 / RDC1088811

Monsieur le Président du Comité de Direction,

J'ai l'honneur de vous notifier par la présente l'avenant n°1 à la Convention de Mise en Œuvre relative au projet « Programme de renforcement des capacités organisationnelles par l'octroi de bourses (PRECOB)».

Cet avenant, signé le 14 mars 2017, entérine la diminution budgétaire de 2 MEUR du projet suite à l'exercice de policy review de mars 2016.

Vous trouverez également ci-joint une copie de l'Echange de Lettres entre les deux partenaires.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Dirk Teerlinck
Directeur D1

Annexes: 2

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION DE COOPERATION
DENOMMEE

« Programme de renforcement des capacités organisationnelles par l'octroi de bourses »

NN: 3009859

N° CTB: RDC1088811

Vu la Convention spécifique dénommée « Programme de renforcement des capacités organisationnelles par l'octroi de bourses » conclue entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo en date du 17 mars 2013, en ce compris le dossier technique et financier, ci-après dénommée « la Convention spécifique » ;

Vu la Convention de mise en oeuvre de la prestation de coopération en cours dénommée « Programme de renforcement des capacités organisationnelles par l'octroi de bourses » signée le 26 avril 2013 entre l'Etat belge, représenté par le Ministre de la Coopération au Développement, et la Coopération Technique Belge, représentée par ses Administrateurs, ci-après dénommée « la Convention de mise en oeuvre » ;

Vu l'échange de lettres des 28/11/2016 et 16/02/2017 conclu entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo, ci-après dénommé « l'échange de lettres » ;

Vu l'arrêté royal du 5 août 2006, tel que modifié le 20 juillet 2012, portant assentiment au troisième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le contrat de gestion » ;

Vu l'arrêté royal du 10 avril 2014, portant assentiment au quatrième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le contrat de gestion » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1

Objet

Suite à la signature de l'Echange de Lettres des 28/11/2016 et 16/02/2017 entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo, portant sur la diminution budgétaire du projet « Programme de renforcement des capacités organisationnelles par l'octroi de bourses », il est procédé à une diminution budgétaire de 2.000.000 €.

Article 2
Budget de la prestation de coopération

L'article 2 de la Convention de Mise en Oeuvre est modifié comme suit :

La contribution belge pour atteindre l'objectif spécifique de la prestation est de 9.765.064 € (neuf millions sept cent soixante-cinq mille soixante-quatre euros).

Un nouveau plan financier indicatif est joint en annexe 1 du présent avenant.

Les autres dispositions de la Convention de mise en œuvre restent inchangées.

Fait à Bruxelles, le 14/03/2017, en deux exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour la CTB,


Administrateur

Pour l'Etat belge,


Alexander DE CROO
Vice-Premier Ministre et Ministre de la Coopération au
Développement, de l'Agenda numérique, des
Télécommunications et de la Poste ou son délégué

et


Administrateur

Annexe 1

Plan financier

Libelle	BudCode	Budget initial	Révision	BUDGET revu
A LES COMPETENCES ET L'EXPERTISE		9 501 264,00	2 000 000,00	7 501 264,00
01 Les besoins en développement de capacités		507 000,00	0,00	507 000,00
Identification et sélection des institutions	A_01_01	180 000,00	0,00	180 000,00
Appui à l'analyse des capacités	A_01_02	90 000,00	0,00	90 000,00
Identification, sélection et évaluation de l'offre	A_01_03	37 000,00	0,00	37 000,00
Réalisation d'enquêtes	A_01_04	95 000,00	0,00	95 000,00
Communication et capitalisation	A_01_05	85 000,00	0,00	85 000,00
Appui spécifique au candidates	A_01_06	20 000,00	0,00	20 000,00
02 Les IB du secteurs de l'éducation (EFTP)		2 040 000,00	660 000,00	1 380 000,00
Accompagnement du développement	A_02_01	540 000,00	260 000,00	280 000,00
Réalisation des formations	A_02_02	1 500 000,00	400 000,00	1 100 000,00
03 Les IB du secteur de l'agriculture ont		2 140 000,00	690 000,00	1 450 000,00
Accompagnement du développement	A_03_01	540 000,00	290 000,00	250 000,00
Réalisation des formations	A_03_02	1 600 000,00	400 000,00	1 200 000,00
04 Les IB du secteur 'pistes et bacs' ont		2 045 661,00	650 000,00	1 395 661,00
Accompagnement du développement	A_04_01	525 661,00	280 000,00	245 661,00
Réalisation des formations	A_04_02	1 520 000,00	370 000,00	1 150 000,00
05 Appui aux institutions bénéficiaires		2 054 503,00	0,00	2 054 503,00
Accompagnement du développement	A_05_01	504 503,00	0,00	504 503,00
Réalisation des formations	A_05_02	1 550 000,00	0,00	1 550 000,00
06 Les continuations et reports		714 100,00	0,00	714 100,00
Réalisation des formations	A_06_01	714 100,00	0,00	714 100,00
X RESERVE BUDGETAIRE (MAX 5% * TOTAL)		120 000,00	0,00	120 000,00
01 Réserve budgétaire		120 000,00	0,00	120 000,00
Réserves budgétaire REGIE	X_01_01	120 000,00	0,00	120 000,00
Z MOYENS GENERAUX		2 143 800,00	0,00	2 143 800,00
01 Frais personnel		1 215 500,00	0,00	1 215 500,00
02 Investissements		181 000,00	0,00	181 000,00
03 Frais de fonctionnement Kinshasa		219 000,00	0,00	219 000,00
04 Frais de fonctionnement Antennes		362 800,00	0,00	362 800,00
05 Audit et Evaluation		163 000,00	0,00	163 000,00
99 Conversion rate adjustment		2 500,00	0,00	2 500,00
Total général		11 765 064,00	2 000 000,00	9 765 064,00

République Démocratique du Congo



27 FEV 2017
MINISTRE
DES
AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Inscrit le : 24 FEV 2017
Sous le n° : 333
Service : D

Ministère de la Coopération au Développement

Le Ministre

Kinshasa, le 16 FEV 2017

Réf/N° CAB/MIN.CO.DEV/DL/mnl /133 /2017

A Monsieur l'Ambassadeur du Royaume
de Belgique
à Kinshasa-Gombe

Objet : Echange de lettres entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo relatif au « Programme de Renforcement des capacités organisationnelles par l'octroi des bourses – PRECOB ».

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre CD/DDC/lkn/4176 du 28 novembre 2016 libellé comme suit :

Excellence Monsieur le Ministre,

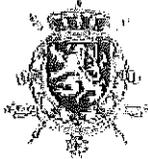
Me référant :

- A la convention Spécifique du 17 mars 2013 relative au « Programme de renforcement des capacités organisationnelles par l'octroi des bourses - PRECOB »
- Au procès-verbal de la réunion spéciale du comité des partenaires (COMPAR) du 25 mars 2016 et particulièrement à la page 11 point 5 concernant la communication sur la réorientation de la politique belge en matière de coopération et les répercussions sur les interventions, où nous avons convenu de la répartition des restrictions budgétaires qui s'imposent ;
- Suite à la décision prise par le Gouvernement belge concernant les fonds non utilisés dans le cadre d'un projet ;

Je vous propose les amendements suivants à la Convention Spécifique du 17 mars 2013 susmentionnée :

Article 3 : Contributions et engagements des Parties au programme

La contribution belge au programme est de 9.765.064 Euros. L'utilisation de ce montant est détaillée dans le Dossier Technique et Financier adapté en annexe, ci-après dénommé « DTF », qui fait partie intégrante du présent avenant à la Convention.



Ambassade du Royaume de Belgique
à Kinshasa
L'Ambassadeur

Place du 27 Octobre
Kinshasa - Gombe
République Démocratique du Congo
Mail: Kinshasa@dplobel.fed.be
www.diplomatie.be/kinshasa

S.E. Monsieur Raymond TSHIBANDA
N'TUNGAMULONGO
Ministre des Affaires étrangères et de la
Coopération Internationale

KINSHASA/GOMBE

vos références

nos références

date

CD/KC/1kn/ 4176

28 NOV 2016

Excellence,
Monsieur le Ministre,

Objet : Echange de lettres entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo relatif au « Programme de renforcement des capacités organisationnelles par l'octroi des bourses – PRECOB »

Me référant:

- à la Convention Spécifique du 17 mars 2013 relative au « Programme de renforcement des capacités organisationnelles par l'octroi des bourses - PRECOB » ;
- au procès-verbal de la réunion spéciale du comité des partenaires (COMPAR) du 25 mars 2016 et particulièrement à la page 11 point 5 concernant la communication sur la réorientation de la politique belge en matière de coopération et les répercussions sur les interventions, où nous avons convenu de la répartition des restrictions budgétaires qui s'imposaient ;
- suite à la décision prise par le gouvernement belge concernant les fonds non utilisés dans le cadre d'un projet ;

je vous propose les amendements suivants à la Convention Spécifique du 17 mars 2013 susmentionnée :

Article 3 : Contributions et engagements des Parties au programme.

La contribution belge au programme est de 9.765.064 Euros. L'utilisation de ce montant est détaillée dans le Dossier Technique et Financier adapté en annexe, ci-après dénommé « DTF », qui fait partie intégrante du présent avenant à la Convention.